

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES 2024

Compte de résultat

Charges

	2024	2023
Charges d'exploitation (I)	73 303,30 €	56 362,33 €
Achats	16,00 €	205,20 €
Autres charges externes	1 882,66 €	4 347,44 €
Autres services extérieurs	71 278,64 €	51 702,69 €
Impôts et Taxes	126,00 €	107,00 €
Charges du personnel	0,00 €	0,00 €
Autres charges	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
Charges Financières (II)	355,86 €	511,00 €
Charges Exceptionnelles (III)	0,00 €	0,00 €
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	73 659,16 €	56 873,33 €
Solde créditeur		
Excédent		4 802,78 €

Produits

	2024	2023
Produits d'exploitation (I)	50 118,80 €	61 008,44 €
Cotisations	47 072,56 €	45 225,39 €
Subventions	0,00 €	0,00 €
Autres produits	3 046,24 €	15 783,05 €
Transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Reprise des amortissements et des dépréciations		0,00 €
Produits Financiers (II)	526,33 €	443,67 €
Produits exceptionnels (III)	0,00 €	224,00 €
Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	50 645,13 €	61 676,11 €
Solde débiteur		
Déficit	-23 014,03 €	

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES 2024

Bilan

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Actif incorporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif corporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACTIF CIRCULANT				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Stocks et Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances	1 882,04 €	0,00 €	1 882,04 €	428,51 €
Total 2	1 882,04 €	0,00 €	1 882,04 €	428,51 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Disponibilités	140 055,97 €	0,00 €	140 055,97 €	162 826,79 €
Total 3	140 055,97 €	0,00 €	140 055,97 €	162 826,79 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Actif			141 938,01 €	163 255,30 €

PASSIF		
FONDS SYNDICAUX		
	Net	N-1
Fonds Propres		
Fonds syndicaux sans droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Réserves)	145 575,47 €	140 772,69 €
Report à nouveau)	16 927,05 €	16 927,05 €
Résultat)	-23 014,03 €	4 802,78 €
Autres fonds syndicaux		
Fonds syndicaux avec droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement sur biens non renouve)	0,00 €	0,00 €
Total 1	139 488,49 €	162 502,52 €
PROVISIONS		
	Net	N-1
Provisions	0,00 €	0,00 €
Total 2	0,00 €	0,00 €
	Net	N-1
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Total 3	0,00 €	0,00 €
DETTES		
	Net	N-1
Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	0,00 €	0,00 €
Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Dettes diverses	2 449,52 €	752,78 €
Total 4	2 449,52 €	752,78 €
	Net	N-1
Compte de régularisation	0,00 €	0,00 €
Total 5	0,00 €	0,00 €
Total Passif	141 938,01 €	163 255,30 €

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Annexe aux états financiers de l'exercice comptable 2024

Les états financiers de SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024 par les données suivantes:

Total du bilan	141 938,01 €
Total des produits	50 645,13 €
Résultat de l'exercice	-23 014,03 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES :

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2024, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant «rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail», et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

Les principales dépenses de l'année 2024 concernaient les frais juridiques (forfaits grève, un honoraire avocat) et les réunions et déplacements, dont les 50 ans de la CFDT-MAE, deux conseils syndicaux, quatre missions de formation à l'étranger (Berlin, New Delhi, Tananarive, Le Caire) et une session de formation d'agents de droit local à Paris.

Les principales recettes provenaient des remboursements des frais juridiques de la CNAS (caisse nationale d'action syndicale) et des cotisations syndicales.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2. Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Total Produits à recevoir	1 882,04 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	
Total Charges constatées d'avance	0,00 €

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants:

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2024
Réserves	140 772,69 €	4 802,78 €		145 575,47 €
Réserves Evénements pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	16 927,05 €			16 927,05 €
Résultat	4 802,78 €		27 816,81 €	-23 014,03 €
Total Fonds Syndicaux	162 502,52 €	4 802,78 €	27 816,81 €	139 488,49 €

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ressources Annuelles

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES a enregistré en comptabilité pour 50 645,13 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous:

Ressources courantes	
Cotisations	180 881,24 €
Reversement de cotisations	- 133 808,68 €
Subventions	0,00 €
Autres produits d'exploitation	3 046,24 €
Produits financiers	526,33 €
Total des ressources courantes	50 645,13 €

3.2 Contributions en nature

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 16.9 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 234.62 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.